

50 - Actions sociolinguistiques - MJC Palente Orchamps - Subvention complémentaire 2014

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur :

Historique et bilan du dispositif d'Actions Sociolinguistiques

En juillet 2011, la situation de l'apprentissage du français sur le bassin bisontin est disparate. Trois réseaux d'opérateurs différents, sans lien, ni coordination, sur neuf quartiers différents, répondent alors aux besoins des populations migrantes ou issues de l'immigration.

Portée par la MJC Palente Orchamps, en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale et pour la Ville par la Délégation Vie des Quartiers, une initiative de plateforme unique et globale reçoit dès lors l'appui de plusieurs partenaires financiers.

L'objectif premier consiste à développer et équilibrer l'offre de formation au service des personnes dans une approche de proximité afin de permettre la mise en place de réels parcours d'insertion professionnelle.

Le FSE aux côtés de la Ville et de son CCAS, ainsi que l'ACSE convaincus par cette démarche d'harmonisation et de coordination, s'engagent dans le soutien au dispositif pour une période de trois ans à compter de septembre 2012 avec un montant annuel moyen de 130 000 € dont 60 000 € pour ce qui concerne l'Europe.

Progressivement le réseau s'organise autour d'un pôle administratif (3/4 ETP de secrétariat et un statisticien bénévole) et d'un pôle pédagogique.

L'une des spécificités du dispositif consiste à mobiliser et former un volant de bénévoles d'une quarantaine de personnes, soit environ 1,5 ETP par année scolaire. Ces bénévoles sont encadrés par des formatrices coordonnatrices de secteur soit près de 2,5 ETP salariées de la MJC Palente Orchamps, auxquelles s'ajoutent des vacataires des Maisons de quartier municipales (Bains Douches, Planoise, Montrapon).

En matière de bilan des trois années de fonctionnement du dispositif, 1 133 personnes différentes ont bénéficié de cet apprentissage, dont 577 lors de la session 2013/2014. Il convient de préciser que pour cette dernière année scolaire près de 60 % des apprenants ont limité leur fréquentation à moins de 50 h tandis que 15 % se sont révélés assidus plus de 100 h.

Les profils des bénéficiaires confirment une forte demande des publics féminins (68 %) provenant majoritairement des pays de l'Est et résidant en France depuis moins de deux ans.

En terme d'âge, plus de la moitié des apprenants se situe dans la catégorie des 25/44 ans. Ce pourcentage se retrouve également sur la question de la situation familiale avec 50 % de bénéficiaires sans enfant à charge.

A noter sur les éléments de parcours que 35 % (197 personnes) des apprenants sont sortis du dispositif en cours de session 2013/2014 dont près de 10 % (55 personnes) pour intégrer une formation qualifiante ou non ou un emploi aidé ou non.

Les propositions pour l'avenir du dispositif

Fort de son bilan, la MJC Palente Orchamps a engagé fin 2013 une demande de renouvellement de soutien auprès du FSE pour la rentrée 2014/2015 et sur le principe d'une convention triennale.

A ce jour, et malgré de nombreuses démarches entreprises, la réponse du FSE n'est pas connue.

Le Conseil d'Administration de la MJC Palente Orchamps a fait valoir auprès de ses partenaires financiers qu'il ne saurait assumer seul le risque de reconduire le dispositif et qu'il souhaitait connaître le positionnement de chacun avant de s'engager pour relancer la dynamique à la rentrée 2014.

Aussi dans l'attente de la réponse du FSE, il est proposé à la Ville de prolonger son soutien à hauteur de 10 000 € ; le Centre Communal d'Action Sociale présentera pour sa part à son instance décisionnelle une demande d'aide de 15 000 €.

Dans l'hypothèse où les crédits FSE seraient attribués, cet apport constituera une avance pour le fonctionnement du dispositif jusqu'à la fin décembre 2014. Cette avance sera déduite du financement annuel de la Ville et du CCAS, lequel ne dépassera pas globalement 55 000 € pour la session du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015.

Dans le cas contraire, si le dossier de la MJC Palente Orchamps n'est pas éligible au FSE, ni la Ville, ni le CCAS ne pourront se substituer aux financements défaillants et reconsidéreront leur soutien ou non au dispositif.

La dépense de 10 000 € sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.422.6574.47030. Elle sera financée par un redéploiement de crédits de 5 000 € depuis la mission CUCS.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- soutenir la poursuite du dispositif bisontin d'Actions Sociolinguistiques pour la période de Septembre à Décembre 2014 dans l'attente de la décision du Fonds Social Européen.

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant 7 - 2014 avec la MJC Palente Orchamps,

- octroyer à la MJC Palente Orchamps une subvention de 10 000 €.

«M. LE MAIRE : C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 septembre 2014.